

المملكة المغربية  
ROYAUME DU MAROC



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات  
Ministère de l'Agriculture de la Pêche Maritime,  
du Développement Rural et des Eaux et Forêts

Rabat, le 10 mars 2024

### Communiqué de presse

#### **Fausses informations concernant la sécurité sanitaire des fraises marocaines**

Suite aux rumeurs et fausses informations circulant sur certains sites et réseaux sociaux prétendant la présence du virus de l'hépatite A dans les fraises marocaines, malgré les démentis et clarifications précédents émanant de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), sur la base des analyses minutieuses réalisées, et compte tenu de la persistance de ces informations erronées dénuées de tout fondement, émanant d'entités visant à ternir la réputation des produits agricoles marocains, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, réfute catégoriquement la véracité de ces rumeurs et présente les clarifications suivantes :

- Dès réception de la notification sanitaire concernant un lot de fraises exportées du Maroc, l'ONSSA a immédiatement ouvert une enquête et entrepris les investigations nécessaires. Il a instantanément identifié le champ et l'unité de conditionnement concernés, ainsi que pister l'expédition des fraises exportées, grâce au système de traçabilité en vigueur.
- Les services de l'ONSSA ont réalisé toutes les analyses nécessaires au niveau de l'unité de production du lot de fraises en question afin d'évaluer sa qualité et de déterminer tout risque sanitaire éventuel.
- Les analyses de laboratoire ont révélé des résultats négatifs pour l'hépatite A, et aucun signe de contamination des eaux d'irrigation utilisées. De plus, il a été confirmé que les travailleurs du champ sont soumis à une surveillance stricte pour garantir la sécurité sanitaire des fraises.

Le Ministère rassure l'opinion publique quant à la sécurité sanitaire des fraises marocaines, ainsi que de tous les produits agricoles dans notre pays, soulignant la vigilance permanente et précise, dans la mise en œuvre du programme de contrôle et de surveillance annuel de l'ONSSA sur le marché national. Ce programme inclut l'analyse régulière de centaine d'échantillons de fruits rouges, pour vérifier leur sécurité et leur conformité aux normes sanitaires.

Le Ministère se réserve le droit de prendre des mesures légales contre les diffuseurs de ces fausses informations, et de lutter contre les diverses sources qui propagent de fausses rumeurs sur les produits agricoles nationaux, conformément aux lois en vigueur et encourage les consommateurs à faire preuve de prudence et à se référer aux sources officielles pour obtenir toute information concernant la sécurité alimentaire.